

L'an deux mille seize et le 31 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents** : Bruno DALBIN, Marie-Thérèse DELOUSTAL, Louis DROC, Olivia MAILLEBUAU, adjoints.

Jean-Claude BRUGIÉ, Bernard CAUSSE, Mireille CENSI, Anne DAURENJOU-STRASSER, Babeth FERNANDEZ, Jean-Paul LAFFLY, Anne LE BAUX, Bernadette MARRIAT, Sandrine NOËL, Lionel JOULIA, Nicolas JULVÉ, Robert SAULES, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

**Représentés** :

Philippe MORISSE a donné pouvoir à Bernard CAUSSE.

Madame Anne DAURENJOU-STRASSER a été nommée secrétaire.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160331-1
---------------------------------------

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

☞☞☞☞☞



Objet de la délibération n°20160331-4

**TAUX D'IMPOSITION 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition de l'année 2016.

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2015 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 6.77 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12.81 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71.53 %

Il propose au Conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition pour 2016 de 1.5%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide d'appliquer l'augmentation de 1.5%.

Les taux d'imposition 2016 seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 6.87 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 72.60 %

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160331-5

**SUBVENTIONS 2016**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

657413	Club Animation Vallée et Causse	540.00 €
657409	Comité des Fêtes Séveyrac	540.00 €
657410	Comité des Fêtes Pont-les-Bains	540.00 €
657412	Club des jeunes Souyrinois	540.00 €
657412	Club des jeunes Souyrinois subv. Exceptionnelle 50 ans	1 500.00 €
657430	Club d'animation cougoussaise	540.00 €
657455	Club des jeunes section foot	1 000.00 €
657414	Club de La Cascade	480.00 €
657416	Amis de l'église St Amans de Cad	150.00 €
657423	Amicale Sap. Pomp. Rodez	80.00 €
657424	Amicale Sap. Pomp. Marcillac	80.00 €
657432	Assoc. "Les Cades", à Cadayrac	540.00 €
657450	Sport quilles Souyri	300.00 €
657451	Lusine	180.00 €
657419	FNACA	150.00 €
657473	Les grapillous du Vallon	500.00 €
657479	Les caves de Saint-Laurent	150.00 €
657477	Ranimons la cascade!	270.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve les subventions telle que présentées. Les crédits seront repris au BP 2016.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160331-6

### ACHAT CAMION

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement du camion des services techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, considérant les nécessités du service, décide de l'acquisition d'un camion pour les services techniques. Un programme sera créé sur le budget 2016, avec une ouverture de crédits au compte 21571 pour un montant de 27 500 €.

ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର

Objet de la délibération n°20160331-7

### MAITRISE D'ŒUVRE SOUYRI 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source souhaite réaliser une opération Bourg Centre sur Souyri. Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre.

Après consultation et avis de la Commission d'appel d'Offres réunie le 22 février 2016, il propose de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude GETUDE, mieux disant, pour un montant de 12 384.00 € TTC. Les crédits seront prévus au BP 2016.

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le choix de cette entreprise.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le Marché à Procédure Adaptée et tout document se rapportant à ce dossier.

ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର

Objet de la délibération n°20160331-8

### VOIRIE 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Salles-la-Source a établi un programme de réfection d'une partie de la voirie communale.

Après consultation et avis de la Commission d'appel d'Offres réunie le 21 mars 2016, il propose de confier les travaux à l'entreprise Grégory, mieux disant, pour un montant de travaux de 28 828.00 € HT. Les crédits seront prévus au BP 2016.

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✚ approuve le choix de cette entreprise.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le Marché à Procédure Adaptée et tout document se rapportant à ce dossier.

ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର ଝରଝର

Objet de la délibération n°20160331-9

**APPROBATION CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALISATION COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire présente le projet d'élaboration d'un dispositif de signalisation communautaire. Le programme de réalisation du schéma directeur et de la charte de signalisation, ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises afférent, ont été approuvés en conseil communautaire le 22 mars 2016.

N'étant pas gestionnaire de la police de la voirie sur son territoire, ni compétente en matière de signalisation, c'est à travers ses compétences développement économique, voirie et tourisme que la Communauté de Communes assurera l'étude et la mise en application de cette charte dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, ainsi que la coordination des opérations en découlant.

Cette opération doit se dérouler en étroite coopération avec les communes. A ce titre, une convention pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage, précisant les engagements de la Communauté de Communes et ceux des Communes, a été soumise au vote du Conseil Communautaire et est aujourd'hui soumise au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- ↳ d'approuver la dite Convention ci-annexée,
- ↳ de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et toutes les pièces nécessaires à son bon fonctionnement.



Objet de la délibération n°20160331-10

**AMENAGEMENTS CARREFOURS R.D. 840**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour finaliser les opérations d'aménagement de carrefours sur la R.D. 840, au Cussounat (desserte de Séveyrac) et au giratoire de l'aéroport, il est nécessaire de procéder à des échanges de parcelles avec le Département de l'Aveyron.

Il présente le tableau suivant, synthétisant les cessions devant intervenir :

Cession par la Commune au Département			
Réf. cad.	Surface m <sup>2</sup>	Prix/m <sup>2</sup>	Total €
BL 348	245	0,85	208,25 €
BL 351	59	0,85	50,15 €
BL 352	9	0,85	7,65 €
BL 355	61	0,85	51,85 €
BL 356	18	0,85	15,30 €
BL 360	41	0,85	34,85 €
BL 361	17	0,85	14,45 €
BL 364	9	0,85	7,65 €
BL 365	26	0,85	22,10 €
CI 231	71	0,85	60,35 €
CI 232	12	0,85	10,20 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>482,80 €</b>

Cession par le Département à la Commune			
Réf. cad.	Surface m <sup>2</sup>	Prix/m <sup>2</sup>	Total
BZ 193	826	1,00	826,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>826,00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte ces opérations et charge Monsieur le Maire d'en assurer la mise en œuvre. Il l'autorise à signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits